

Ruffiac, le 01/06/24

Mesdames et Messieurs les Elus Communautaires,

Contraints par une situation budgétaire nécessitant de faire des économies, vous avez voté le 23 mai dernier la transformation du Multi-accueil de Ruffiac en Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s (MAM). Autrement dit, vous avez fait le choix de vous séparer de la structure multi-accueil "Brin de Malice" située à Ruffiac, en décidant de sa fermeture, prévue le 26 juillet prochain.

Cette décision est pour nous, parents d'enfants accueillis au sein de cette crèche, surprenante et brutale. En effet, rien ne laissait présager une fermeture. Nous avons appris l'ordre du jour, la veille du conseil communautaire.

Nous aurions apprécié être avertis et concertés en amont de ce projet de fermeture. Lors du conseil communautaire, le Président M. Jean-Luc Bleher, a expliqué vouloir respecter « la démarche démocratique interne ». Or, à la suite du vote, nous avons trouvé un article de presse en date du 18 avril 2024 dans lequel la vice-présidente de l'OBC exprime ouvertement la fermeture du multi-accueil. A 9 min en suivant ce lien : (<https://www.lesinfosdupaysgallo.com/2024/04/18/obc-coup-de-robot-budgetaire-des-consequences-pour-les-services-aux-familles/>)

Contrairement à ce qu'a dit le Président, nous avons la sensation que tout était déjà planifié et anticipé bien avant le vote. Ainsi, pourquoi ne pas nous en avoir fait part, alors que nous sommes directement concernés et impactés par votre décision ? Pourquoi nous interdire de poser des questions ?

Nous aurions alors pu exprimer notre point de vue :

Maintenir les structures d'accueil des « petites communes », c'est maintenir un service de proximité et permettre aux familles du territoire, d'avoir le choix entre un accueil collectif ou individuel. C'est aussi permettre à ces mêmes communes de rester attractives, pour que de nouvelles familles s'y installent. Si aujourd'hui le multi-accueil ferme, qu'en sera-t-il de l'école de demain ? Fermer une classe ou une école est synonyme de moins de familles. Que deviendra alors l'économie du village ?

Des Projets de MAM semblent se développer sur beaucoup de communes du territoire (Missiriac, La Chapelle Gaceline, Lizio, Ruffiac) en plus des 3 déjà existantes. Ces « structures d'accueil du jeune enfant », qui peuvent recevoir jusqu'à 16 enfants

pour 4 assistant(e)s maternel(le)s, ne remplaceront pas les structures d'accueil collectif que sont les multi-accueils.

Pour comparaison, au Brin de Malice de Ruffiac, l'équipe qui prend soins de nos enfants est composée de 3 personnes à temps plein et d'une professionnelle à temps partiel. Cette équipe pluri-professionnelle est constituée d'un Educateur de jeunes enfants, d'Auxiliaires de Puériculture et d'un Agent Social titulaire du CAP AEPE. Il y a aussi un agent 4h/jour pour l'entretien des locaux et le respect des règles d'hygiène, ainsi qu'une directrice et une directrice adjointe qui sont réparties sur tous les sites et veillent au bon fonctionnement de l'établissement et à la réalisation du projet pédagogique.

Les MAM, si elles permettent de rompre l'isolement des assistant(e)s maternel(le)s, sont des lieux où, au maximum, 4 adultes accueillent jusqu'à 16 enfants, sans niveau hiérarchique pour résoudre d'éventuels conflits ou pour veiller aux bonnes pratiques professionnelles.

A titre indicatif, nous souhaitons vous présenter ce tableau qui récapitule le temps de formation nécessaire par spécialité :

	Formation Théorique	Formation Pratique
Educateur de jeunes enfants	1500H	2100H
Auxiliaire de puériculture	770H	770H
Agent social	336H min (+selon le cursus choisi)	490H minimum
Assistant maternel	120H	

Grâce à leurs différentes formations professionnelles, nous confions nos enfants à une équipe qui accompagne nos familles, mais aussi et surtout nos petits au quotidien, dans ces moments de nos vies si particuliers et si importants. Elle veille au bon développement de nos enfants qui seront les adultes de demain.

Un multi-accueil permet, de concilier vie professionnelle et familiale, en s'adaptant à nos besoins : il est ouvert 5 jours par semaine de 7h30 à 18h30 et nous avons, par exemple, la possibilité d'élargir facilement nos horaires. Certains parents bénéficient d'un contrat d'accueil occasionnel. Cela leur permet d'avoir un relais auprès de leurs jeunes enfants, de rompre l'isolement et de créer du lien social.

La fermeture de notre crèche signifie concrètement pour nous, des temps de trajets et des frais d'essence et de garde supplémentaires, et pour nos enfants, des temps de présence augmentés sur la structure. Cela a un coût et risque d'engendrer de la fatigue pour tous ; aussi bien pour les petits que pour les adultes. Même s'ils sont destinés à quitter la crèche lors de leur rentrée en maternelle, les changements

prévus, dans ce contexte précis, risquent d'entraîner des répercussions non négligeables sur nos enfants.

Le multi-accueil de Ruffiac est une structure de 10 places. Du fait de sa petite capacité d'accueil, celui-ci est convivial et familial : chacun se connaît et se reconnaît. Le projet pédagogique est basé sur le respect du rythme de l'enfant et son accès progressif à l'autonomie. Il est également tourné sur l'extérieur. En effet, nos enfants ont la chance de bénéficier d'un beau jardin (avec de l'herbe, un arbre, un potager) auquel ils ont un accès quotidien. Ils font des promenades à l'extérieur du multi-accueil plusieurs fois par semaine. Ces sorties permettent de créer un lien fort avec le voisinage (dont des personnes âgées), la médiathèque, la boulangerie. Le multi-accueil est fortement inscrit dans le tissu local.

Cela n'est possible que par la capacité d'accueil restreinte, qui favorise une prise en charge personnalisée, où les professionnelles ont le temps de répondre aux besoins de chacun de nos enfants et des nôtres lorsque cela est nécessaire. Certes, cela a un coût, mais cela est le coût d'une certaine qualité d'accueil. Nous savons aujourd'hui l'importance des premières années de vie d'un individu sur son développement futur. Pour rappel, nos enfants ne sont pas que des chiffres ni des statistiques, mais des êtres humains, des adultes en devenir.

Au-delà de tout ce qui a pu être abordé jusqu'à présent, un autre élément essentiel s'impose à nous ; à vous ! En décidant de fermer la crèche pour faire des économies, votre vote engendrera des conséquences humaines majeures. En effet, les 4 professionnelles en poste à Ruffiac n'auront d'autre choix que d'être redéployées sur les autres sites du territoire de l'OBC. Lorsque l'on sait qu'elles travaillent toutes pour la crèche de Ruffiac depuis 1, 5, 10 et même 11 ans et ce, après avoir réalisé plusieurs années pour l'OBC auparavant, nous sommes tout à fait en mesure de comprendre leur désarroi, voire leur désappointement. Pour vous, elles ne sont peut-être que des "pions" à disposer autrement sur la table de jeu afin de faire des économies. Pour nous, elles sont avant tout des êtres humains qui méritent d'être considérés. Des femmes dévouées et courageuses à qui on fait comprendre du jour au lendemain, qu'elles pourront atterrir dans n'importe quelle autre multi-accueil de l'OBC. Qu'elles seront séparées d'une équipe soudée et compétente qui fonctionne parfaitement bien, chacune apportant ses qualités et ses points forts. La redistribution de ces "pions" entraînera également la suppression de plusieurs postes de contractuels. Contractuels qui œuvrent depuis plusieurs années pour certaines d'entre elles, auprès de nos enfants, pour l'OBC. Le prix pour ces dernières n'est-il pas lourd à payer ?

Le Président de l'OBC a indiqué lors du conseil communautaire, avoir rencontré la CAF, et que, lors de la dernière commission d'attribution, des places avaient été réservées pour nos enfants sur les multi-accueils restants. De ce fait, combien de

nouvelles familles n'ont pas obtenu satisfaction face à ce "gel de places"? Lorsque l'on sait que plusieurs dizaines d'enfants sont sur liste d'attente pour intégrer un multi-accueil sur notre territoire, cela nous interroge. L'argument avancé de prétendre que la crèche de Ruffiac n'est pas attractive, n'est pas convainquant à nos yeux : certains enfants accueillis actuellement ne sont d'ailleurs pas résidents sur la commune et leurs parents n'ont pas l'intention, pour autant, de les rapprocher de leur lieu de résidence. De plus, plusieurs familles se sont déjà rapprochées de nous pour nous partager leurs témoignages face à ces difficultés. Aussi, les murs des structures accueillantes sont-ils extensibles ? Quel est votre réel projet ? Continuer à fermer les "petites structures" du secteur pour créer "des usines à bébé" qui rationalisent les moyens humains et matériels dans les villes plus conséquentes ? Quelle structure à taille humaine est la prochaine sur la liste ? Augan? Carentoir?

Chacun d'entre nous a rencontré des difficultés pour trouver un mode d'accueil pour nos bébés. En 2017, notre secteur comptabilisait 241 assistant(e)s maternel(le)s en activité. L'an dernier, ce chiffre a encore chuté avec 166 professionnels, soit 75 assistant(e)s maternel(le)s en moins en 6 ans. Aujourd'hui, 43% d'entre eux ont plus de 55 ans. Au regard de ces chiffres, une MAM et le multi-accueil n'auraient-ils pas pu cohabiter, comme sur le projet initial, même sur une commune de la taille de Ruffiac ?

Selon le site *Les pros de la petite enfance* (1er site d'information pour les professionnels de la petite enfance), "ce domaine est amené à fortement évoluer au cours des prochaines années. Le futur SPPE ou "garantir l'accueil de chaque jeune enfant" a dévoilé des mesures phares, comme, entre autres, la création de 100 000 solutions d'accueil en plus d'ici 2027, avec l'objectif maintenu de 200 000 places nouvelles à l'horizon 2030... sans oublier des annonces relatives à l'amélioration de la qualité de l'accueil.

Les Comités Départementaux de Services aux Familles (CDFFS) seront en charge du suivi du schéma pluriannuel de maintien et développement de l'offre d'accueil des communes afin que la politique d'accueil du jeune enfant mise en place sur le territoire, réponde aux besoins des familles. A noter : "si les résultats ne sont pas atteints, dans un territoire, alors les CAF peuvent intervenir en dernier ressort afin de garantir l'ouverture de nouvelles places" peut-on lire dans le dossier de presse "Service publique de la petite enfance "garantir un meilleur accueil du jeune enfant". De plus, un financement conséquent a été annoncé d'ici la fin du quinquennat".

Aux vues de toutes ces annonces gouvernementales, votre choix de fermer une structure opérationnelle et fonctionnelle depuis 19 ans, nous semble donc être une aberration et un réel pas en arrière. En prenant cette décision, l'OBC nage à contrecourant des solutions proposées par le gouvernement pour augmenter le nombre de crèches en France, le nombre de places en crèche et la qualité d'accueil de ces dernières.

Le multi-accueil de Ruffiac représente, à ce titre, un véritable trésor communal. Il serait inconscient et irresponsable de s'en séparer.

Pour résumer, nous, parents, souhaitons conserver la qualité d'accueil que nous observons au multi-accueil de Ruffiac. Nous avons la chance de bénéficier d'une équipe qualifiée, compétente, motivée et animée par des projets et des valeurs humaines et professionnelles. Nous voyons chaque jour nos enfants épanouis dans ce lieu de vie.

Nous ne sommes pas les seuls à œuvrer dans ce sens et à soutenir cette cause, car nous comptabilisons déjà plus de 900 signatures sur notre pétition (papier et en ligne) "Sauvons la crèche de Ruffiac", créée depuis le 28 mai 2024, que nous sommes disposés à vous remettre si vous le souhaitez.

Tout cela dépend désormais de vos choix politiques, présent et à venir. Ainsi, maintenant que nous avons pu nous exprimer par écrit, nous souhaiterions pouvoir vous rencontrer afin d'échanger de vive voix sur ce sujet qui nous tient tant à cœur, car, la parole nous ayant été interdite lors du conseil communautaire du 23 mai 2024, nous estimons que vous n'aviez pas tous les éléments en votre possession pour pouvoir réaliser un vote en toute connaissance de cause.

Maintenant que vous connaissez enfin notre opinion et nos contres arguments quant à la fermeture de la crèche de Ruffiac, nous souhaiterions que le vote soit remis à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire, afin que chacun puisse voter, en son âme et conscience.

Pour information, nous serons reçus, à notre demande, au siège de l'OBC le jeudi 6 juin à 18h00, pour "connaître les informations sur la décision de transformer le multi-accueil de Ruffiac en MAM".

Avant de terminer, nous tenons à remercier le peu d'élus qui se sont opposés ou abstenus face à ce projet.

Merci tout d'abord de l'attention et de l'intérêt que vous aurez donné à la lecture de notre lettre et de bien vouloir nous en accuser bonne réception. En attendant de vous lire à ce sujet, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs les Elus Communautaires, nos salutations distinguées.

Les parents des sacrifiés.